

LA MUSE DE
L'OPERA

OU LES CARACTERES

LIRIQUES

CANTATE

a voix seule et symphonie

PAR M^R. CLERAMBAULT

Se vend a Paris Prix. 40. L. en blanc.

*a la porte de l'Academie Royale de Musique;
Chez l'Auteur, rue des canettes proche S^t. Sulpice
et chez le S^r. Foucault, rue S^t. Honoré a la regle d'or*

Avec Privilège du Roy 1716.

L'Auteur vient de metre au jour un 3^e. livre de Cantates qui se vend aux memes adresses. Prix. 5. ^{tt}. en blanc.

Part. I:1

1754
1754

Prelude adjointe.

Fort gravement.

The prelude consists of two systems of music. The first system has a treble staff with a key signature of one sharp (F#) and a common time signature (C). The bass staff has a key signature of one flat (Bb) and a common time signature (C). The second system continues the melody and accompaniment with similar notation and fingerings.

La Muse de l'Opera

Recitatif.

Cantate.

Mortels, pour conten - ter vos desirs curieux Ces -

- sez de parcourir tous les climats du monde, Par le puissant ef -

fort de l'art qui nous seconde, Icy tout l'Univers se decouvre a vos yeux

Air gay.

Trompette, et 1^{re} dessus de violon.

2^e dessus de Violon.

Timballes, et Basses de Violon.

Basses de Violon, et Continues.

The opera score includes a recitative section for the vocal line, followed by a cantata section. The instrumental accompaniment includes a trumpet, first violin, second violin, timpani, and basses. The air is in a 3/4 time signature and features a key signature of one sharp (F#).

2

These notes double are put for the convenience of the person who sings.

Au son des trompettes bruiantes Mars vient en

3

lir ce séjour;

doux.

doux.

Au son des trompettes brui

4

*Bruit de chasse.**fort.**doux.**antes Mars vient embellir ce séjour,**Diane avec**Reprise.**toutte sa Cour Vous offre des festes galan-tes, Et mille chan**Reprise*

5

*doux.**Trompette seule**fort.**fort.**doux.**sons éclatantes Reveillent l'é-co d'alen-tour,**doux, et sans trompette.**doux**Et mille chansons éclatantes Reveillent l'é-**doux.*

8

doux.

Des Bergers la troupe le-gere Vient folatrer sur ces ga-

Hautbois. *doux.*

zons,

Bassons. Des Bergers la troupe le-gere

Vient folatrer sur ces ga-zons, a leurs dances, a leurs cha-

9

sons, On voit que le Dieu de Cithre - re Leur a donné de

ses-leçons *Hautbois.* a leurs dances,

Bassons.

doux.

a leurs chansons, On voit que le Dieu de Cithre - re Leur a don-

Hautbois.

né de ses-leçons.

Bassons.

Au son des trompettes bruiantes

fort.
Bruit de chasse.

fort.

*à la Reprise
jusqu'au mot Fin.*

Mars vient embellir ce séjour, Diane avec tou

Tempête.

Fort, et marqué.

Basses de Violon.

Contre-Basse, et Basse Continue.

fort. anime
Mais quel bruit interrompt ces doux amusemens? Le So-

doux.

fort.

Oyseaux, qui sous ces feuillages Formés des accents si doux, L'a-

mour quand il vous engage Vous traite bien mieux que nous;

Oyseaux, qui sous ces feuilla- nous; Il n'est ja-

Handwritten musical score on page 18. The page contains five systems of music. The first system has three staves (treble, alto, and bass clef) with the lyrics "mais parmi vous Jaloux, trompeur, ny vola- - ge. Il n'est ja". The second system also has three staves with the lyrics "mais parmi vous Jaloux, trompeur, ny vola- - - ge.". The third system has three staves with the lyrics "Sommeil." and "Violons." written below the first staff. The fourth system has three staves with the lyrics "Vos concerts heureux Oyseaux E". The fifth system has three staves with the lyrics "Vos concerts heureux Oyseaux E".

mais parmi vous Jaloux, trompeur, ny vola- - ge. Il n'est ja

mais parmi vous Jaloux, trompeur, ny vola- - - ge.

Sommeil.

Violons.

Vos concerts heureux Oyseaux E

Handwritten musical score on page 19. The page contains three systems of music. The first system has three staves with the lyrics "veillent trop tôt l'aurore, Laissez les mortels encore Plongés au". The second system has three staves with the lyrics "sein du repos, Lais-". The third system has three staves with the lyrics "sez les mortels encore Plongés au sein du repos. Laissez les mor".

veillent trop tôt l'aurore, Laissez les mortels encore Plongés au

sein du repos, Lais-

sez les mortels encore Plongés au sein du repos. Laissez les mor

tels en-core Plongés au sein du repos. Prelude Infernal.
Lentement, fort et marqué.

B. mol.

toles.
Lentement, fort, et marqué.

doux.
Mais quels nouveaux accords dont l'horreur est ex

fort.
doux.
tréme?
Qui fait ou-

fort.
trés viste.
vir le sejour infernal?
trés viste.

Que de Démon sortis de ce gouffre fatal! *très vite.*

Les implacables Sœurs suivent Pluton lui-même

très vite.

B. carré.
Recitatif.
Ne craignons rien, un changem. heureux Vient nous offrir de doux presages,

Et les Démon changés sous d'aimables Images, Amusent nos regards par d'agré-

Air. Gay, et piqué.
ables jeux. *tous Violons.*

Ce n'est qu'une belle chimère

doux.
Qui satisfait icy vos vœux, Ce n'est qu'une belle chimere

fort.
Qui satisfait icy vos vœux; Eh! n'êtes-vous pas trop heureux Qu'on vous se-

fort.
duise pour vous plaire? Ce

Reprise:
doux.
n'est qu'une belle chimere Qui satisfait icy vos vœux, Eh! n'êtes-vous

doux.
pas trop heureux Qu'on vous sédui-se pour vous plai-re?

doux.
Eh! n'êtes-vous pas trop heureux Qu'on vous sédui-se pour vous

fort. Doux.

plai - re ! Ch. n'êtes-vous pas trop heureux Qu'on vous sedui-

fin. fort. fin.

se pour vous plaire

fin.

Dans ce qui flatte vos desirs Croyez tout ce qu'on fait paroître On.

voit s'envoler - - - les plaisirs Lorsq; l'on cherche a les connoi

fort. Haubois seul.

tre. On voit s'envoler -

ler - - - - - les plaisirs Lorsq; l'on cherche a les connoître. On
 voit s'envoler - - - - - les plaisirs Lorsq; l'on
 cherche a les connoître. Ce n'est - A la Reprise jusqu'au mot fin.
 FIN.

Copie du privilège.

Louïs, par la grace de Dieu, Roy de France, et de Navarre. Nos amés et feaux Conseillers les gens tenans nos Cours de parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, prévost de Paris, Baillifs, Senechaux, leurs Lieutenans Civils, et autres nos Justiciers qu'il apartiendra Salut. Nicolas Clerambault Organiste et Maître de Clavecin nous a fait très humblement représenter qu'il désireroit donner au public plusieurs Pièces de Musique de sa Composition, comme des Cantates françoises, et Italiennes, Sonates, Motets, Pièces d'Orgue, et de Clavecin, Airs a une, ou plusieurs parties, et toute sorte de Musique tant Vocale, qu'Instrumentale, s'il nous plaisoit de luy accorder nos Lettres de privilège sur ce nécessaires. A ces causes nous luy avons permis, et permetons par ces presentes de faire graver et imprimer par tels graveurs et imprimeurs que bon luy semblera, toutes les Pièces de Musique de sa composition tant vocal: qu'Instrumentales Cantates françoises, et Italiennes, Sonates, Pièces d'Orgue, et de Clavecin, et autres, Airs a une, deux, ou plusieurs voix, conjointement, ou séparément, en telle forme, marge, caractere, et partition qu'il jugera a propos, iceux vendre et débiter par tout notre Royaume païs, terres, ou Seigneuries de notre obeissance pendant le tems de quinze années consecutives, a compter du jour de la date des presentes. Faisons deffence a tous libraires, Imprimeurs, graveurs, et autres personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient, dans quelque lieu de notre Royaume que ce soit, de graver, imprimer, faire graver, ou faire imprimer, vendre, débiter, ny contrefaire lesdites Pièces de Musique en tout ny en partie, sous quelque pretexte que ce soit même d'impression étrangere et autrement, sans le consentement par écrit de l'exposant, ou de ses ayans cause, sous peine de confiscation des planches et des exemplaires contrefaits, et trois mil livres d'amende contre chacun des contrevenans applicables un tiers a l'hôpital general de notre bonne Ville de Paris un tiers a l'exposant, et l'autre tiers au denoncateur, et de tous depens, dommages, et interets; A la charge que ces presentes seront enregistrées es Registres de la Communauté des Imprimeurs, et Libraires de Paris dans trois mois de ce jour, que la gravure, et impression desdites Pièces de Musique sera faite dans notre Royaume et non ailleurs, et ce en bon papier et beaux caractères conformément aux reglemens de la Librairie, et qu'avant de les exposer en vente il en sera mis deux exemplaires dans notre bibliothèque publique, un autre dans le cabinet des livres de notre Château du Louvre, et un en celle de notre très cher et feal Chevalier Chancelier de France le S^r Abelispeaux Comte de Montchartrain Commandeur de nos Ordres, Le tout a peine de nullité des presentes; Du contenu desquelles Vous mandons et enjoignons de faire jouir l'exposant pleinement et paisiblement sans souffrir qu'il luy soit fait aucun trouble ou empêchement; Voulons que la Copie des presentes qui sera imprimée au commencement ou a la fin de chacun desdits Ouvrages soit tenue pour dûment signifiée, Copie collationnée par l'un de nos amés et feaux chevaliers Conseillers Secretaires, soit adjoutée comme a l'original; Commandons au premier notre Huissier, ou Sergent de faire pour l'exécution des presentes toutes actea requies et nécessaires sans autre permission, et non obstant clameur de baro, charte Normande, et Lettres a ce contraires, Car tel est notre plaisir. Donné a Paris le 13^e jour de septembre l'an de grace 1710. et de notre Règne le 68^e. Par le Roy en son Conseil, signé Bellavoine.

Registre sur le Registre N^o 3. de la communauté des Imprimeurs et Libraires de Paris page 74. N^o 74. conformément aux reglemens, et notamment a l'arrêt du 13^e août 1703. a Paris le 18. septembre 1710. signé De L'Amay Syndic. Les exemplaires ont été fournis.

Monique Et Hon Du je vous Demande tres humblement pardon de

Monsieur de General

Monsieur

Je vous envoie

de la part de
en lieu